

Epreuve d'effort Information – Consentement Majeurs protégés

Information

Il est proposé de réaliser une épreuve d'effort pour la personne que vous représentez.

Le but de cet examen est d'évaluer l'adaptation de son cœur et de ses vaisseaux lors d'un exercice physique (augmentation de la pression et du débit sanguin). Il est réalisé sur une bicyclette, un tapis roulant ou un autre ergomètre permettant d'augmenter progressivement l'intensité de l'effort musculaire. Le corps ayant besoin de plus d'énergie le cœur doit pomper plus de sang et sa charge de travail va donc augmenter.

Au cours de ce test la personne sera surveillée (respiration, fatigue musculaire ou générale) et elle sera relié à la machine qui enregistrera différents paramètres : fréquence cardiaque, pression artérielle, électrocardiogramme (ECG, via des électrodes autocollantes ou aspirantes sur le thorax, après rasage si nécessaire).

Si une analyse des gaz expirés est associée à son épreuve d'effort, il lui sera demandé de porter un masque facial ou un embout buccal avec pince-nez. Enfin, des prélèvements sanguins (gaz du sang, lactate) peuvent également être réalisés avec votre accord.

A la fin de l'effort, sa surveillance sera poursuivie pendant quelques minutes avant que vous ne puissiez repartir.

Cet examen nécessite absolument sa collaboration active. Avant celui-ci, elle et vous devrez préciser si elle a des symptômes, son traitement habituel et si elle a fumé dans les heures précédant l'examen. La personne devra fournir un effort selon ses capacités maximales pour permettre au médecin de pouvoir conclure sur son état de santé. Bien sûr, elle pourra arrêter l'effort à tout moment si elle le juge nécessaire.

Pourquoi propose-t-on une épreuve d'effort pour la personne que vous représentez?

Une épreuve d'effort peut être réalisée dans un but de diagnostic, d'évaluation ou de dépistage d'un problème cardiovasculaire. Cet examen est réalisé en cas de douleurs dans la poitrine (angor), de palpitations (irrégularités du rythme cardiaque), ou d'essoufflement anormal à l'effort ou pour évaluer la capacité à l'effort.

Cet examen est important car il permet souvent de dépister un rétrécissement des artères qui apportent le sang au cœur (artères coronaires) pouvant être responsable d'un infarctus. Il permet aussi de rechercher une mauvaise tolérance cardiovasculaire à l'effort en cas par exemple d'arythmie ou d'anomalie de fonctionnement du muscle ou des valves cardiaques ce qui est essentiel pour la sécurité. Il permet aussi d'évaluer l'efficacité d'un traitement médical éventuel.

Les résultats de l'épreuve d'effort guideront le choix d'autres examens médicaux (par exemple une coronarographie en cas de rétrécissement coronaire) et aideront à déterminer les soins les mieux adaptés.

L'épreuve d'effort comporte-t-elle des risques ?

L'épreuve d'effort peut entraîner des complications pouvant nécessiter une hospitalisation, comme un trouble du rythme cardiaque, une douleur prolongée dans la poitrine, un accident cardiovasculaire ou une insuffisance cardiaque, mais elles restent rares (moins de 6 / 10 000 examens). Le risque de décès est exceptionnel (moins de 0,3 / 10 000). Les médecins qui vous proposent et réalisent l'examen connaissent ses risques et les ont évalués compte tenu des bénéfices attendus (diagnostic de votre maladie et possibilités de traitements). Ils vous ont donc donné des informations adaptées au cas particulier de la personne que vous représentez et ne vous proposent ce test que parce que les risques sont bien inférieurs aux bénéfices. La personne que vous représentez conserve, bien sûr, la possibilité d'interrompre le test à tout instant si elle le souhaite mais cela peut rendre difficile l'interprétation des résultats.

Tous les moyens sont prévus pour assurer sa sécurité. La salle d'épreuve d'effort est équipée d'un matériel de réanimation et le personnel surveillant est formé à la gestion des éventuelles complications.

Quelles sont les alternatives possibles ?

Il n'existe pas vraiment d'équivalent à l'épreuve d'effort qui sollicite les systèmes respiratoire, cardiovasculaire et musculaires. Elle permet d'avoir une information sur l'adaptation de tout l'organisme à un effort réel, comme dans la vie personnelle.

En cas de refus de réalisation de l'examen de votre part, votre médecin pourra éventuellement proposer un autre examen en fonction du cas particulier de la personne que vous représentez.

Consentement

Nous avons rencontré, moi-même et la personne que je représente, le Dr....., cardiologue, qui nous a expliqué par oral ce qu'était une épreuve d'effort, pourquoi cet examen était proposé pour la personne que je représente, ce que les résultats apporteraient pour sa prise en charge médicale, les risques connus fréquents ou graves normalement prévisibles, les alternatives possibles et les conséquences en cas de refus de notre part pour la réalisation de ce test.

Une fiche récapitulant les points essentiels de cette information nous a été remise. Nous avons pu bénéficier d'un temps de réflexion et nous avons également pu poser toutes les questions que nous souhaitions. Il a été répondu de façon satisfaisante à toutes nos questions. Nous savons, de plus, qu'à tout moment, nous avons la possibilité de demander des informations complémentaires au médecin responsable de l'examen ou à l'un des membres de l'équipe médicale ou paramédicale.

Je donne mon consentement à la réalisation de l'épreuve d'effort.

Fait à : Le

Personne réalisant l'épreuve d'effort.

Nom : Prénom :

Représentant légal de la personne réalisant l'épreuve d'effort

Nom : Prénom :

Statut :

Signature du représentant légal de la personne réalisant l'épreuve d'effort.

Nom du Médecin : Dr

Signature du Médecin

Document établi en deux exemplaires dont un remis au patient et l'autre conservé dans son dossier médical.